

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et Co, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. NAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 Avril 1875.

Bulletin politique.

Il est difficile de parler de la situation et non moins difficile de s'en taire. Si le patriotisme défend toute parole hasardeuse, la prudence nous oblige à ne pas marcher les yeux fermés.

Les constantes suspicions de l'Allemagne à notre égard deviennent inquiétantes. Ou elles attestent une grande ignorance, ou elles trahissent des haines dont l'acrimonie s'accroît de jour en jour.

Divers incidents internationaux ont également prouvé combien le cabinet de Berlin est jaloux d'étendre son influence. A l'heure où nous écrivons, le dernier de ces incidents occupe l'Europe entière.

Dans le cas où ils se flatteraient d'achever notre ruine, recueilleraient-ils les avantages dont caresse l'espoir une ambition inassouvie? Dieu seul pourrait nous l'apprendre, par la raison qu'il intervient en tout, et qu'il s'appelle le Dieu des armées.

La Russie, dit-on, a pour la France de vives sympathies, et la future prépondérance de la race allemande doit lui inspirer des craintes sérieuses. Soit, néanmoins, en 1874, la Russie n'a pas levé le doigt pour sauver « une seule pierre de nos forteresses ni un seul pouce de notre territoire. »

Quant à l'Angleterre, nos périls sont devenus les siens; elle est persuadée de cette vérité désagréable, et... elle réserve son action, qui pourra très-bien consister à se tenir fièrement l'arme au bras.

ter. Qu'on nous passe l'expression, il faut la voir venir.

Il n'y a rien à dire des neutres, des petits Etats et des grands Etats devenus secondaires. Ils graviteront dans l'orbite de l'Allemagne, de la Russie ou de l'Angleterre.

En somme, notre situation politique extérieure, jugée en dehors de tout parti pris et de toute illusion, est la même que celle de la Médée de Corneille : Nous sommes réduits à nous-mêmes.

Est-ce à dire qu'il y ait lieu de s'en effrayer d'une manière excessive? Non. D'abord tout nuage ne porte pas la foudre dans ses flancs, et nous serons toujours assez forts si, comme nos pères au temps des rois, nous sommes prêts à nous sacrifier pour le bien de la patrie.

ALEXANDRE DELOUCHE.

Chronique générale.

L'Echo universel parle d'une longue entrevue que M. Balthie, président de la commission des lois constitutionnelles, a eue samedi avec M. Dufaure.

« L'entretien a uniquement porté, dit ce journal, sur les lois organiques et principalement sur deux points de ces lois qui seront vraisemblablement très-controversées : nous voulons parler de la part que l'Assemblée prendra à la nomination des sénateurs dans les départements, conjointement avec les conseillers généraux et les délégués des conseillers municipaux, et de la composition du corps électoral dans les départements où la représentation est incomplète. »

Il s'agit de décider dans les lois organiques :

1° Si les députés qui sont en même temps conseillers généraux et conseillers municipaux auront une ou deux voix ; 2° si, dans les départements où il y aura des sièges vacants, le corps électoral sera diminué d'une ou deux voix ; s'il y aura lieu de remplacer les députés décédés ou démissionnaires par des électeurs sénatoriaux.

Ces importantes questions ont été à peine indiquées dans l'entrevue que M. Balthie vient d'avoir avec M. Dufaure ; mais nous croyons savoir qu'elles seront discutées à fond dans les conférences que M. le ministre de la justice et M. le président de la commission des Trente auront prochainement.

Les journaux démentent la nouvelle donnée par le Times qu'un contrat d'achat de 40,000 chevaux, à livrer à la fin du mois de juin, avait été conclu pour le compte de la France à la foire de chevaux de Netolitz, en Bohême.

A Berlin même, ces prétendus achats de chevaux ont été démentis.

L'INCIDENT PRUSSO-BELGE.

La Gazette de l'Allemagne du Nord ne nous

avait pas trompés. La « discussion » sur l'incident prusso-belge n'est pas finie.

Le ministre des affaires étrangères de Belgique a lu la déclaration suivante à la Chambre des représentants :

« Pour répondre à l'interpellation qui a été adressée au ministère, je lirai les notes échangées entre le gouvernement belge et le gouvernement allemand. »

Après la lecture de ces notes, publiées déjà presque intégralement, M. d'Aspremont-Lynden a continué en ces termes :

« Dans notre réponse, nous nous sommes attachés, sans qu'aucune puissance étrangère ait pu intervenir, à retracer les faits avec sincérité. La Chambre est maintenant en mesure d'apprécier le caractère et l'objet de l'incident. Je me proposais de les faire ressortir d'une manière plus précise encore ; mais nous avons reçu hier soir seulement la réponse du cabinet de Berlin à la note belge du 26 février. »

« Nous examinerons consciencieusement cette nouvelle communication, et dès que notre réponse aura été expédiée, nous vous la communiquerons. Nous devons donc ainsi ajourner un peu nos explications. »

« La note allemande du 45 avril, sans citer de nouveaux faits, entre dans des développements sur les principes du droit international engagés dans le débat, je crois devoir vous en communiquer le passage suivant :

« Le gouvernement belge saisira certainement volontiers l'occasion de dissiper les appréciations qui se sont fait jour et d'après lesquelles l'Allemagne aurait eu en vue de porter atteinte à la liberté de la presse en Belgique. »

« Indépendamment des communications diplomatiques, des explications verbales ont été courtoisement échangées. Le gouvernement ne décline aucune responsabilité, mais il croit qu'une discussion immédiate est inopportune. Vous penserez avec lui qu'il convient de lui laisser le temps de peser les considérations que l'Allemagne vient de lui soumettre et d'y faire une réponse mûrement réfléchie. »

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous avons la ferme volonté de continuer à remplir toutes nos obligations internationales et que notre plus sincère désir est de maintenir et de consolider nos bons rapports avec l'Allemagne. Je croirais superflu de réitérer les recommandations que, dans des occasions antérieures, j'ai adressées au patriotisme de tous, sans distinction d'opinion. »

M. Dumortier, dont l'interpellation a motivé, comme on sait, cette réponse du ministre des affaires étrangères, a prononcé ensuite quelques paroles ; voici la suite du compte-rendu :

« M. Dumortier remercie le ministère des explications qu'il vient de donner et de la façon dont il a soutenu les droits de la Belgique. »

« M. Dumortier accepte l'ajournement du débat. »

« L'incident est clos. »

L'incident est clos, mais « provisoirement. » Ce n'est pas en vain que le cabinet a fait appel au patriotisme des divers partis. Tous les membres de la Chambre des représentants ont dû apprécier l'importance de l'exposé dont il leur a été donné lecture ; la réserve, la sagesse apportée à la rédaction

de cette Note fait mieux ressortir encore la gravité de la situation.

Que la Belgique ait la ferme volonté, pour employer les expressions mêmes du ministre des affaires étrangères, de continuer à remplir ses obligations internationales et de consolider ses bons rapports avec l'Allemagne, cela n'est douteux pour personne. Mais il s'agit toujours de savoir quelles « obligations internationales » l'Allemagne voudrait imposer à la Belgique.

Il n'a nullement en vue « une atteinte à la liberté de la presse, » dit la réplique du 15 avril. De quoi donc s'agit-il ? Car enfin ce n'est pas pour rien que « la discussion » continue. Au surplus, M. d'Aspremont-Lynden l'a nettement constaté, la Note allemande, sans citer des faits nouveaux, entre dans des développements sur les principes de droit international engagés dans le débat. C'est tout ce qu'on en sait jusqu'ici, mais c'est assez pour montrer que nous avions bien raison de ne pas nous abandonner aux illusions dont on a, pendant plusieurs jours, bercé l'opinion publique.

Le maréchal de Mac-Mahon a visité samedi l'exposition hippique.

Le ministre des affaires étrangères est attendu à Paris dans le courant de cette semaine.

Un nouveau denil vient de frapper l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes ; son supérieur général, le frère Jean-Olympe, est mort dimanche, à deux heures du matin, à l'âge de soixante et un ans, neuf mois et treize jours. Samedi dernier, il était encore debout à son poste dans la salle du Régime ; dans l'après-midi, il se mettait au lit et ne devait plus se relever.

Le frère Jean-Olympe (Joseph-Justin Pagnet) était né à la Chapelle-des-Bois, le 4 juillet 1813, dans le département du Doubs. Il est entré à Lyon, au noviciat, le 17 juin 1837 ; il avait été élu assistant le 14 juillet 1858, et supérieur général le 9 avril 1874.

C'était un religieux très-pieux, très-labourieux, d'un bon et noble cœur, plein d'amour pour sa congrégation, plein de dévouement à toutes les œuvres que le zèle des enfants du vénérable de la Salle a multipliées sur tous les points de l'univers. La durée de son gouvernement a été bien courte, mais son souvenir restera.

La cellule du frère Philippe était la sienne ; c'est là qu'il a rendu son âme à Dieu, au milieu des prières et des regrets. Il avait deux frères prêtres ; c'est de la main de l'un d'eux qu'il a reçu le Saint-Viatique. Le cardinal-archevêque de Paris lui avait fait vendredi une visite et l'avait béni ; cette visite avait été douce au pieux malade.

La nouvelle épreuve imposée à l'institut des Frères n'est qu'une marque des grandes choses que la Providence lui demande, et qu'il continuera à accomplir modestement et fortement.

(Union.)

Etranger.

ESPAGNE.

On télégraphie à l'Agence Havas que le général Blanco et le général Egana ont eu une entrevue à Lasarte pour traiter du sort des prisonniers de guerre.

ALLEMAGNE.

La Gazette de l'Allemagne orientale dit que les membres de l'aristocratie catholique de la province de Posen ont résolu de fournir des moyens d'existence à tous les ecclésiastiques destitués par le gouvernement prussien.

La Gazette de Cologne annonce que le Landtag du duché de Lauenbourg a adopté, par 14 voix contre 3, les principaux articles du projet de loi concernant l'incorporation du duché au royaume de Prusse.

Le même journal dément les bruits d'après lesquels le ministre de la guerre de Prusse, général de Kamecke, aurait l'intention de donner sa démission pour prendre le commandement d'un corps d'armée.

Dans la séance du 16 courant, le Parlement prussien a continué la discussion sur le projet de loi portant abrogation des articles 15, 16 et 18 de la Constitution.

M. de Bismark et M. Falk, ministre des cultes, ont pris la parole pour appuyer le projet combattu vigoureusement par MM. Reichensperger, Brüel et de Schorlimer-Alst.

Le correspondant de l'Avenir militaire, à Berlin, dit savoir certainement que des ordres précis ont été envoyés récemment à Krupp, et que cet industriel s'est engagé à livrer désormais 400 canons de campagne en acier par mois.

Il a appris également que le ministère de la guerre a fait récemment à une grande maison de Vienne une commande de 40 millions de cartouches livrables au 31 mai.

Ce fait a paru significatif aux personnes qui sont au courant des choses. Il manque à l'armée allemande environ 70 millions de cartouches pour son approvisionnement de guerre, et il paraît à tout le moins singulier qu'on se soit adressé à une maison étrangère. Cela indique suffisamment qu'on est pressé.

On a affirmé de divers côtés, au même correspondant, que des officiers de la réserve ont été convoqués à Berlin; mais il a pu encore vérifier suffisamment le fait.

Ce qui est positif, c'est que, sur divers points, les réservistes sont appelés en masse pour s'exercer au maniement du fusil Mauser.

Cette convocation a inquiété les populations polonaises de la Silésie, et l'autre jour, à Bensen, 600 réservistes quelque peu ivres d'ailleurs se sont mutinés et ont refusé d'aller plus loin en criant qu'on voulait les enrôler et les mener en guerre contre le pape (sic). Les troubles provoqués par cette petite émeute n'ont pas duré moins de deux heures, et ont nécessité l'appel par télégramme de la garnison de la ville voisine de Königs-hütte.

M. de Moltke a fait tout récemment, en Silésie, un voyage « pour affaire de service », comme se sont exprimés les journaux officieux. Il est à remarquer qu'à la même époque, le général de Thile s'est rendu à Coblenz, sous prétexte d'inspecter le 4^e régiment de grenadiers, qui, en temps de paix, appartient au corps de la garde, et, en temps de guerre, fait partie du 44^e corps d'armée.

Le général feld-maréchal Herwarth de Bittenfeld est arrivé de Bonn à Berlin en même temps que le général feld-maréchal de Steinmetz est venu de Gœrlitz en Silésie.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux chefs de corps une circulaire relative aux sous-officiers réengagés.

Elle porte sur différentes questions s'appliquant à des cas particuliers qui n'avaient pu être prévus. Le ministre fait connaître

en regard de chacune de ces questions la solution qu'il leur a donnée.

Par exemple, elle fixe la jurisprudence pour les sous-officiers âgés de moins de trente-cinq ans qui, au 1^{er} janvier 1873, ont eu douze ans de services, et qui, en vertu du décret du 30 novembre 1872, peuvent être autorisés à compléter leurs vingt-cinq années de services ou être admis à la retraite proportionnelle.

L'uniforme de l'artillerie va être légèrement modifié par un changement dans la coiffure.

On fait étudier dans toutes les villes, chefs-lieux de commandement de nos corps d'armée, les projets d'installations de pigeonniers militaires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, M. Octave Blanc, est arrivé hier dans notre ville et a pris aussitôt le service.

Hier soir, un affreux accident a jeté la consternation sur le quai Saint-Nicolas. Le sieur René Rousseau, ouvrier couvreur, est tombé du faite d'une maison occupée par l'administration des mines de Blanzay. Les employés du Blanzay se sont portés à son secours, mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre. La mort a été instantanée. La malheureuse victime répandait le sang par la bouche et les oreilles. René Rousseau, âgé de 35 ans, est originaire de Nantes; il est veuf et laisse une pauvre orpheline de 4 ans.

Le ministre de la guerre a décidé que, à partir du 20 de ce mois, les engagements volontaires pourront être contractés au titre de la 5^e compagnie de cavaliers de remonte qui, aux termes de l'art. 4 de la loi sur les cadres, comprend le personnel d'ouvriers de l'atelier d'arçonnerie de Saumur.

Les jeunes gens qui demanderont à profiter de cette disposition devront, outre les autres conditions exigées, produire le consentement du général commandant l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Ce consentement ne pourra être donné que sur le vu d'un certificat d'aptitude professionnelle délivré par le commandant d'une compagnie d'ouvriers, ou par le directeur de l'atelier d'arçonnerie de Saumur, et constatant que l'appelé exerce d'une manière satisfaisante l'une des professions ci-après :

Ouvrier en bois,
Ouvrier sellier,
Ouvrier en fer de l'une des catégories suivantes : forgeron, chaudronnier, serrurier ou tailleur de limes.

Les commandants des dépôts de recrutement devront s'abstenir de délivrer des certificats d'acceptation aux jeunes gens qui ne produiraient pas le consentement du général commandant l'Ecole de cavalerie.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 avril 1875.

Versements de 45 déposants (8 nouveaux), 8,136 fr. — Remboursements, 7,863 fr. 60 c.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du 9 avril.

M. Abellard demande la parole. Il comprend, dit-il, la nécessité pour MM. les secrétaires de résumer aussi brièvement que possible les débats qui ont eu lieu dans le sein du Conseil, mais en ce qui concerne la discussion qui s'est élevée hier entre lui et M. le préfet sur les termes mêmes du rapport écrit de M. le préfet, il ne peut laisser passer dans le procès-verbal des arguments qui n'ont point été apportés dans la discussion, car s'ils avaient été apportés par M. le préfet, il leur eût certainement répondu.

Le procès-verbal fait dire à M. le préfet que la ville de Saumur a voté sous l'administration de M. Louvet une somme de 100,000 fr. qui devait être payée par annuités, et que si l'on veut aujourd'hui payer cette somme en un seul terme, c'est en vue d'obtenir d'elle que la gare soit placée sur les prés Saint-Lazare.

M. le préfet n'a nullement parlé de cette question des prés Saint-Lazare, non plus que M. Gigot.

M. Abellard ajoute que si, au lieu de payer par annuités de 5,000 fr., l'administration de la ville de Saumur a cru devoir payer immédiatement la somme entière de 100,000 fr., ce n'est pas au représentant du canton de Montreuil-Bellay à se plaindre d'un tel sacrifice, dont son pays profite entre tous et qui vient en aide à la construction du réseau départemental.

Quant à l'observation de M. le préfet, dit M. Abellard, observation relative à notre désir d'avoir la gare dans les prés Saint-Lazare, je répondrai que nous ne tenons pas du tout à cette gare là où elle est projetée, que nous y tenons si peu que nous avons offert 120,000 fr. au lieu de 100,000 pour qu'elle soit placée dans une situation moins désastreuse que celle où on veut la mettre aujourd'hui; voilà ma réponse à l'argument lui-même; mais, je le répète, je n'ai pu faire cette réponse hier, puisque je n'ai pas entendu l'argument qui n'a pas été prononcé, et je suis surpris de le voir figurer au procès-verbal. En conséquence, j'en demande la suppression.

M. le préfet répond quant au fond de la question que c'est un fait exact que le Conseil municipal de Saumur a promis 100,000 fr. pour déterminer la compagnie à placer sa gare dans les prés Saint-Lazare.

Bien qu'il n'ait pas la délibération du Conseil municipal sous les yeux, il croit pouvoir dire que l'offre de 20,000 fr. de supplément avait pour but de faire passer la ligne par le tracé des Rivières.

M. le préfet reconnaît, du reste, que ce n'est point en séance publique qu'il a présenté l'argument dont M. Abellard demande la suppression.

Hier, après la séance levée, s'entretenant avec plusieurs membres du Conseil général, parmi lesquels se trouvait M. le secrétaire, des questions soulevées dans la séance, ainsi que cela se fait presque chaque fois, et M. Abellard ne saurait le méconnaître, il a exprimé l'argument devant M. le secrétaire qui l'a reproduit dans son procès-verbal, évidemment persuadé que cet argument avait été produit en séance publique.

M. de Soland demande à donner quelques explications à M. Abellard.

La discussion qui donne lieu à sa réclamation avait eu lieu hier à la fin de la séance, elle reposait sur des chiffres si nombreux et si difficiles à enregistrer immédiatement, que la sténographie contenait des blancs nombreux; la reproduction du débat était des plus embarrassantes.

Si M. Abellard signale une omission, M. de Soland s'empresse de la réparer. Quant au passage dont parle M. Abellard, voici ce qui a dû se passer. La séance avait donc été fort longue et la sténographie contenait certaines lacunes dans sa dernière partie. Ce résultat, dû à la fatigue du sténographe unique, est en quelque sorte inévitable lorsqu'une question importante se discute à la fin d'une séance trop prolongée.

Tenant cependant à reproduire exactement la discussion tout entière, M. de Soland avait dû faire appel à ses souvenirs, et c'est ainsi qu'il a dû se méprendre sur le moment où l'argument a dû être présenté par M. le préfet et croire qu'il avait été dit en séance publique.

M. de Soland ajoute qu'en pareil cas, quand il se rencontre des erreurs, des oublis ou des confusions, non-seulement les secrétaires acceptent les rectifications, mais ils demandent à leurs collègues de les leur indiquer pour la parfaite exactitude des procès-verbaux.

M. Abellard maintient sa protestation et demande la suppression du passage.

M. le président, après avoir consulté le Conseil, déclare que le passage sera supprimé et la rectification insérée au procès-verbal de la séance.

L'incident est clos, le reste du procès-verbal est adopté.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT.

Une nouvelle tentative de déraillement a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche, près de la station de Vivonne (Vienne). C'est la troisième ou quatrième tentative que nous avons à signaler depuis peu dans cette même localité, et sur un espace d'environ 500 mètres. Le train que des mains criminelles veulent faire dérailler est toujours le même: c'est l'express de Paris à Bordeaux,

qui passe à Poitiers à 2 heures 45 du matin. Grâce à Dieu, cette tentative n'a pas réussi, et nous espérons que la justice mettra bientôt la main sur les coupables.

C'est au poteau 358, à deux kilomètres environ de la station de Vivonne, que l'accident s'est produit, à un endroit où la voie fait une courbe, et choisi avec la plus malveillante préméditation. Un rail avait été enlevé. La machine a pu franchir sans dérailler l'espace resté vide, car le rail enlevé se trouvait dans le périmètre le plus court.

Le fourgon et six voitures, dont le wagon-poste, sont sortis des rails. Disons de suite qu'il n'y a pas eu d'accident à déplorer et que l'on n'a constaté que quelques contusions légères.

On a retrouvé à quelques pas de la voie une clef qui avait servi à déboulonner le rail et qu'on avait jeté dans une haie. Une enquête judiciaire a été aussitôt commencée et deux individus qui avaient été aperçus en bras de chemise au moment du déraillement auraient été arrêtés.

Par suite de cet événement, le service a été sinon interrompu, du moins modifié, et jusqu'à ce que la voie en détresse soit débarrassée, l'aller et le retour avec garages se feront sur une voie unique.

M. le préfet de la Vienne, M. l'inspecteur et les principaux fonctionnaires de la gare de Poitiers sont immédiatement partis pour Vivonne.

Nous avons raconté, la semaine dernière, la grande querelle du Codex et des Epices à Angers.

Le tribunal de police correctionnelle d'Angers a rendu son jugement.

Deux épiciers ont été condamnés à 50 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

Les autres procès de même nature pour ventes illicites de drogueries et herboriseries ont été remis à une prochaine audience.

L'ASSASSINAT DU LUDE.

Nous avons parlé de l'assassinat de la veuve Fournier, étranglée pendant la nuit dans son domicile auprès du Lude. Voici de nouveaux renseignements sur ce crime :

« Le petit village de Raillon, situé à mille mètres environ de la ville du Lude, théâtre de l'horrible assassinat commis sur la personne de la veuve Fournier, est converti depuis le 40 avril en une vraie cour de justice.

« Les juges et le procureur de la République, accompagnés de M. le capitaine de gendarmerie de l'arrondissement de La Flèche, du greffier et du commis-greffier près le même tribunal, viennent tous les jours procéder à une enquête des plus minutieuses pour arriver à la découverte de l'assassin; tous leurs efforts sont restés sans résultat jusqu'au moment où je vous écris.

« Espérons qu'en continuant l'enquête leur zèle et leur activité seront couronnés de succès.

« Les magistrats ont toujours près d'eux un homme arrêté pour les soupçons qui pèsent sur lui; depuis huit jours, il est questionné et interrogé plusieurs fois le jour; mais on n'a pu l'amener jusqu'aujourd'hui à faire des aveux.

« Tous les membres de la famille de la veuve Fournier ont été interrogés successivement et maintenus sur le lieu du crime jusqu'à jeudi soir; enfin ils ont eu la liberté de se retirer chez eux. »

Une lettre nous fait part des premiers résultats de l'instruction :

« L'assassin de la veuve Fournier vient de faire des aveux complets; il a déclaré que, pour accomplir son crime, il était descendu dans la maison par la cheminée.

« L'instruction, qui dure depuis le 10, a été des plus minutieuses. Jeudi soir, sur des indices venus aux oreilles de la justice, on s'était rappelé que l'on avait remarqué qu'une odeur de suie s'exhalait des vêtements de l'individu soupçonné.

« On a immédiatement recherché son pantalon qu'on a retrouvé dans l'eau et puis procédé à un examen de sa personne; l'on a reconnu qu'il avait quelques contusions sur le corps et que sa chemise, qu'il n'avait pas changée, était encore imprégnée d'une odeur de suie.

« La justice s'est emparée de ces deux vêtements qui plus tard devront servir de pièces à conviction.

« L'assassin présumé vient d'être écroué à la maison d'arrêt de La Flèche. »

L'individu arrêté se nomme Boivin ; c'est un repris de justice, âgé de trente-trois ans environ ; il habitait le bourg même de Railion.

Un bien triste accident est arrivé jeudi dernier à Châtelleraut. M^{me} Limousin et Primault, de Coussay-les-Bois, se rendaient en ville dans une charrette.

Arrivées au Terrier-Blanc, le cheval eut peur et s'emporta. On le retint fortement, mais une des guides vint à se casser et l'animal entraîna la charrette sur un mètre de cailloux. Les deux pauvres femmes furent alors précipitées à terre en avant des roues. M^{me} Primault eut quelques contusions à la figure ; mais il n'en fut pas de même de M^{me} Limousin, qui eut les jambes horriblement broyées. Des soins intelligents furent aussitôt donnés à la malheureuse victime. Elle succomba néanmoins dans la soirée en proie aux plus vives souffrances. Cette infortunée mère, qui avait appris que son fils, soldat au 32^e de ligne, était indisposé, venait à Châtelleraut pour le voir. Qu'on juge du désespoir du fils en apprenant le terrible accident !

CONCOURS HIPPIQUE DE PARIS.

LE CARROUSEL.

Nous empruntons au *Figaro* le compte-rendu de cette fête, dans laquelle a pris une part active un écuyer distingué qui a laissé de brillants souvenirs dans notre ville :

Le programme indiquait le commencement de la fête pour une heure ; dès midi tout Paris et j'ajouterais même toute la province élégante étaient à leur poste, exacts au rendez-vous.

M^{me} la maréchale de Mac-Mahon est arrivée une des premières occuper la tribune présidentielle ; elle donnait le bras à son fils aîné, caporal à Saint-Cyr. Dix minutes après, trois calèches amenaient le Maréchal, le général Ladmirault et le général de Cissey, tous les trois en grande tenue, portant le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Le Maréchal avait d'ailleurs ordonné que tous les officiers supérieurs et autres fussent en grande tenue.

La tribune d'honneur n'a pas tardé à se garnir ; j'y ai vu le général Champion, commandant l'Ecole de Saint-Cyr, le général de Geslin, commandant la place de Paris, et plusieurs officiers formant le brillant état-major du Président de la République.

Derrière eux se trouvaient le duc de Nemours, le duc d'Alençon, la reine d'Espagne, la duchesse d'Alençon, le vicomte d'Harcourt, la marquise de Gallifet, le général de Laveaucoupet, la duchesse Decazes, etc.

Grâce au marquis de Mornay et à son infatigable auxiliaire, M. Baudouin de Mortemart, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et dès l'arrivée du Maréchal, on a pu donner le signal du tournoi.

C'est au son de l'excellent orchestre de la garde républicaine, dirigé par M. Sellénick, que M. de Linières, commandant l'Ecole d'équitation de Saint-Cyr, a fait son entrée dans l'arène et est venu saluer le duc de Magenta.

M. de Linières est sans contredit le meilleur et le plus élégant cavalier de France.

Il a quitté depuis un an l'Ecole de Saumur, où il a obtenu des résultats étonnants, et il est venu diriger Saint-Cyr où il a pu former, en six mois à peine, les excellents élèves que nous avons vus.

M. de Linières est un homme d'une élégance rare, grand, élancé, un peu pâle de figure, portant une moustache blonde qui lui donne une grande ressemblance avec les princes Murat, dont il a les traits réguliers.

Il montait un magnifique pur sang noir, *Nicanor*, par *Vermout* et *Nicotine*, qui fut réformé dans l'écurie de M. Henri Delamarre. Ce joli cheval, du temps qu'il était poulain, passait pour excessivement difficile : M. de Linières a su adoucir son caractère et en faire l'animal le mieux dressé et le plus souple qu'on puisse voir.

C'est grâce à M. de Linières que l'Ecole de Saumur est maintenant presque tout-à-fait remontée en pur sang, dont la plupart proviennent des élevages de MM. Schickler et Lupin. Il y a parmi ces chevaux des poulains qui n'avaient pas pu être dressés suffisamment à l'entraînement, qui donnaient en

courses les marques du plus mauvais caractère et qui sont devenus excellents, grâce à la façon dont ils ont été assouplis suivant les conseils du commandant.

Après M. de Linières, les deux pelotons de Saint-Cyr sont entrés par les extrémités de droite et de gauche du manège. Chaque peloton était dirigé par un capitaine-écuyer, et composé d'un lieutenant écuyer, de quatre sous-officiers écuyers et de vingt-six saint-cyriens.

Les premières manœuvres ont été le salut par quadrille et la reprise générale au trot qui ont été exécutés de la façon la plus brillante aux applaudissements de toute l'assemblée.

Puis on a passé à la course des bagues, dans laquelle les écuyers se sont vraiment surpassés : presque tous ont emporté les trois bagues. Les élèves, eux aussi, ont fait preuve de beaucoup d'adresse, et la plupart ont emporté deux anneaux. Au second tour, les élèves qui avaient eu trois bagues se sont rencontrés dans une dernière épreuve, et le prix a fini par rester à M. de Fouchet, du 2^e peloton ; ce prix consistait en une lorgnette offerte par la Société.

Après le jeu de bagues, les écuyers ont présenté les sauteurs en liberté ; un cheval gris, *Bajazet*, monté par M. de Moussac, attirait tous les regards. Pour ce travail d'académie équestre, M. Labit a reçu une selle et une bride offertes par le ministre de la guerre, et M. de Ribains a reçu une paire de pistolets également offerts par M. de Cissey.

La course des têtes a nécessité trois épreuves. Elle a été des plus vivement disputées. Au premier tour il y avait eu six élèves enlevant les trois têtes ; au second tour, où l'on avait mis quatre têtes, deux concurrents ont été éliminés ; enfin, au troisième tour, M. de La Selle, montant *Phibustier*, a été assez heureux pour atteindre le nombre cinq et gagner un sabre offert par la Société hippique.

M. des Mares, montant *Ninon*, a gagné le prix du Javelot. Seul il a pu exécuter ce tour d'adresse, et cela lui a valu un fouet de chasse offert par la Société.

Le carrousel a fini par une reprise générale au galop, qui a bien duré dix minutes, et qui a encore mieux mis en relief les qualités de nos futurs officiers de cavalerie.

Le défilé a eu lieu au milieu des plus vives acclamations. On a été unanime à reconnaître que les élèves de Saint-Cyr montent avec beaucoup d'aisance, sont bien assis dans leur selle et sont en voie de nous fournir des cavaliers dans le genre de ceux qui se sont distingués jeudi dans le concours des chevaux d'armes.

Après les élèves de Saint-Cyr, les élèves de l'Ecole d'Etat-Major sont venus exécuter un steeple-chase des plus intéressants. Ils ont franchi des haies par un, par deux et par quatre avec beaucoup de précision, et en dernier lieu ont sauté ensemble une haie traversant le manège dans toute sa largeur et ont disparu dans un flot de poussière par la porte de droite.

Le carrousel a obtenu un grand succès ; il a fait vibrer dans tous les cœurs la petite corde patriotique, et j'ai vu des étrangers se sentir gagnés par notre légitime enthousiasme.

Le maréchal de Mac-Mahon a tenu à ne partir qu'après avoir distribué lui-même les récompenses obtenues par ses jeunes lieutenants.

Faits divers.

Le 4^e mars dernier, le collège de Semur (Côte-d'Or) était le théâtre d'un drame terrible. En pleine classe, sous les yeux du professeur, un enfant de près de quinze ans, le jeune Lefol, était frappé d'un coup de couteau-poignard par un de ses condisciples, nommé Beurdeley. L'arme pénétra dans le corps d'une profondeur de trois centimètres. Tous les secours de l'art furent impuissants à guérir cette horrible blessure. Après 40 jours de maladie et une agonie de neuf heures, la malheureuse victime est morte samedi 10 avril à dix heures du soir.

Le pauvre enfant a été enterré lundi 12 avril. Quatre ou cinq cents personnes ont accompagné son convoi. Le pauvre père, abîmé de douleur, était soutenu ou plutôt presque porté par deux amis.

La fille du célèbre Duprez, M^{me} Van den Heuvel — Caroline Duprez — une brillante artiste, est morte samedi matin à Pau.

Caroline Duprez était née à Florence en 1832.

Couderc, un des meilleurs artistes de l'Opéra-Comique, vient également de mourir à Paris. Ses obsèques ont eu lieu dimanche à l'église Saint-Etienne-du-Mont. Couderc, ancien élève de Nourrit, était âgé de 65 ans.

Dans le projet de loi que prépare le ministre des finances, projet tendant à fortifier la législation pénale en matière de fraude contre les douanes, les parquets seraient autorisés à poursuivre les fraudeurs au correctionnel. L'administration demanderait le concours du ministère public, agissant d'office en vertu des pouvoirs que lui confèrent les articles 52 de la loi du 28 avril 1845 et 37 de celle du 21 avril 1848. Dans les instances correctionnelles engagées par les poursuites d'office des magistrats du parquet, l'administration interviendrait comme partie civile et déposerait des conclusions motivées, tendant à obtenir des condamnations pécuniaires contre les entrepreneurs, assureurs et autres intéressés à la contrebande.

On se rappelle, dit la *Liberté*, le jugement du tribunal de la Seine, rendu il y a quelques mois contre le peintre Courbet, condamné à tous les frais de la reconstruction de la colonne Vendôme. Courbet s'étant dérobé à ce jugement, l'Etat s'est vu contraint de faire procéder à la saisie des œuvres du peintre d'Ornans. Malgré les précautions prises par ce dernier, on est parvenu, outre une certaine quantité de titres au porteur qu'on a pu saisir à la Banque de France, à arrêter également, soit à Paris, soit à la frontière, au moment où il prenait la route de l'étranger, 483 toiles de ce maître.

Le jugement susmentionné étant devenu définitif, l'Etat va faire vendre aux enchères publiques tous les objets saisis et nullement, comme l'ont prétendu certains journaux, s'approprier ces toiles pour les placer dans une des salles du musée du Luxembourg.

On estime que le produit de toutes les saisies opérées contre Courbet, y compris même divers tableaux reçus en cadeau de plusieurs artistes distingués, restera au-dessous de la somme due, qui est de trois cents et quelques mille francs.

LE CAPITAINE BOYTON.

Un premier sauvetage. — Le capitaine Boyton a fait dans le port de Boulogne une nouvelle expérience de l'appareil de sauvetage Merryman, en présence de dix mille spectateurs.

Pendant qu'il provoquait les applaudissements de tous les spectateurs par la facilité avec laquelle il se promenait dans l'eau, où il buvait, mangeait, fumait, lisait son journal avec la même aisance que s'il avait été sur la terre ferme, l'un des spectateurs qui se trouvait sur le bord du quai tomba tout à coup dans les flots.

Le capitaine Boyton courut rapidement à son secours, le plaça sur son dos et lui fit traverser tout le port au milieu des cris enthousiastes des vingt mille témoins de cet acte de sauvetage.

Le capitaine Boyton a pris ensuite sur le rivage un garçon de quatorze ans et a de nouveau traversé avec lui le port dans toute sa largeur. L'enfant n'a eu que les jambes mouillées. Il a regagné son hôtel, porté en quelque sorte par la foule, qui se pressait autour de lui. Il est monté au balcon, a prononcé quelques paroles de remerciement, qu'il a terminées par le cri de : Vive la France ! Les matelots des navires de commerce amarrés dans le port lui ont offert un magnifique bouquet. Une foule d'embarcations suivaient Boyton dans tous ses exercices.

Le capitaine Boyton est reparti le soir même pour Dublin et Belfast, où il a promis de montrer les avantages que l'on peut retirer de son appareil.

Le capitaine Boyton viendra, vers le 10 mai, à Paris. Il veut montrer de près son appareil aux Parisiens, et pour cela il partira, à chaque expérience, de Bercy, et descendra la Seine jusqu'à Saint-Cloud. Ce ne sera pas, comme on voit, un tour de

force que le capitaine Boyton voudra faire, mais une *exhibition* commode de son invention.

En effet, le nageur sera visible des deux rives, et, de plus, la foule n'aura pas à se porter sur tel ou tel endroit, où il y a toujours encombrement quand pareille expérience est annoncée. Les Parisiens n'auront qu'à se ranger dans toute la longueur du parcours, selon l'arrondissement dans lequel ils habitent.

Comme l'heure précise du passage sous les ponts sera fixée, des milliers de personnes pourront s'échelonner sur les quais, et voir à leur aise le capitaine Boyton expérimenter son appareil.

A propos de la fermeture de la pêche, une jolie anecdote sur M. de Salvandy dans *Paris-Journal* :

On raconte que M. de Salvandy, l'ex-ministre de l'instruction publique sous Louis-Philippe, s'évadait furtivement le matin de son hôtel, descendait la rue Bellechasse, longeait le quai, et allait s'installer sous une arche du pont de la Concorde où il avait découvert une place divine, un vrai nid à goujons, et là, heureux comme un écolier en vacances, les yeux tendus vers son bouchon, oubliant son portefeuille et l'univers entier, il piquait le frelin jusqu'à ce que le passage plus fréquent des Parisiens lui fit craindre de voir sa personnalité reconnue et sa dignité compromise.

Trois matinées de suite, à un certain moment, M. de Salvandy trouva sa place prise. Vexé comme l'est un chasseur qui voit tuer le gibier qu'il a levé, le ministre n'osa cependant revendiquer ses droits et réclamer contre l'usurpation. Le fait s'étant renouvelé une quatrième fois, l'Excellence s'approcha du ravisseur et lui demanda, après quelques pourparlers préliminaires, s'il n'avait pas d'autres occupations plus sérieuses et qui lui avait fait ces loisirs.

— Hélas ! monsieur... *Infandum, regina, Jubes*, répondit le nouveau pêcheur.

M. de Salvandy fit un haut-le-corps à cette singulière apostrophe.

— Désolé, monsieur, de vous avoir fait de la peine par mon indiscrétion, répondit-il.

— Oui, monsieur, reprit le plaignant, j'étais recteur à l'Académie de *** , et son Excellence M. le ministre de l'instruction publique, trompé par de faux rapports, vient de me destituer ; aussi je me suis rendu à Paris pour réclamer contre cette injustice.

— Espérez-vous donc ?
— J'espère que Son Excellence, une fois qu'elle m'aura entendu, me rendra justice...

M. de Salvandy, qui connaissait l'affaire, rentra au ministère, et le soir même le recteur destitué recevait une communication de Son Excellence, lui annonçant que son innocence avait été reconnue, et qu'en considération de ses services il était nommé à un poste très-important dans un département voisin du sien.

Voilà un pêcheur qui avait pris autre chose qu'une ablette. Il partit aussitôt pour son nouveau poste, et, dès le lendemain matin, M. de Salvandy reprenait possession de sa place chérie.

Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes :

Anvers, 18 avril.

Le *Journal d'Anvers* croit savoir que la note allemande du 15 avril exprime l'avis que, eu égard aux progrès de la civilisation, les règles anciennes du droit international ne suffisent plus, et qu'il serait désirable d'arrêter des règles nouvelles afin que chaque Etat pût protéger d'une manière plus efficace les gouvernements des autres Etats.

L'Allemagne exprime l'intention de modifier sa législation et désirerait que la Belgique et les autres Etats en fissent autant. Elle voudrait que cette question fût résolue dans un congrès.

Bruxelles, 18 avril, soir.

L'*Indépendance belge* dément de la façon la plus absolue le bruit qui a couru que l'Autriche et la Russie appuieraient, à Bruxelles, les réclamations de l'Allemagne.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Voyage de l'empereur d'Autriche à Venise; — La fontaine de la place du Trône; — Le nouveau collège Chaptal (II); — L'hiver sur les côtes de l'Amérique; — Gien; — Grande fête de charité à Narbonne; — Les Shakers de la nouvelle forêt; — Les nouveaux bâtiments de l'école polytechnique. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Chronique du Sport. — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures : Le voyage de l'empereur d'Autriche à Venise: réception de l'empereur par le roi Victor-Emmanuel à son arrivée à la gare de Venise; — Le cortège des souverains sur le Grand-Canal; — Grand bal donné en l'honneur de l'empereur au palais royal. — Paris: la nouvelle fontaine de la place du Trône. — Grande fête de bienfaisance donnée à Narbonne les 3, 4 et 5 avril. — Les nouveaux bâtiments du collège Chaptal (4 gravures). — La France pittoresque: Gien. — La secte des Shakers en Angleterre: campement des Shakers dans la nouvelle forêt. — L'hiver de 1875 en Amérique: flottille de bateaux de pêche bloquée par les glaces au large du cap Cod (Massachusetts). — Paris: nouvelle façade de l'École polytechnique. — Echees. — Rébus.

Les éditeurs Michel Lévy frères viennent de mettre en vente la onzième série des Nouveaux Sa-

medis, de M. A. de Pontmartin, formant le vingtième volume des *Causeries littéraires*. Si l'on excepte les admirables travaux de Sainte-Beuve, la critique contemporaine n'a pas d'œuvre plus considérable, poursuivie avec plus d'énergie et de persistance. Ce volume se recommande par le choix et la variété des sujets. Deux figures célèbres le dominent, l'une grandiose, l'autre charmante: Guizot et Jules Janin. Puis on voit se succéder, comme dans une galerie mobile, MM. Vitet et Nisard, Sainte-Beuve et les deux Lamennais, George Sand, Louis Veuillot, Joseph Autran, M^{me} Craven, Saint-Genest, Poujoulat, le frère Philippe, Malouet, Paul Thureau, M^{me} Ackermann, la République et la chasse, Pétrarque, Pie IX, etc., etc. On retrouvera dans ce volume la page sur les *Courtisans de l'exil*, qui a fait le tour de l'Europe.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAU FIGARO

Teinture de Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, B^{is} N^o Nouvelle. Le II. 5fr. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

PLUS DE DENTS GATÉES
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sommités médicales
Prix: 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

Marché de Saumur du 17 avril.

Froment (l'h.) 77 k.	18 12	Huile de lin.	50	—
2 ^e qualité.	74 17 53	Graine trèfle	50	65
Seigle.	75 12 75	— luzerne	50	50
Orges.	65 13 50	Foin (h. bar.)	780	80
Avoine h. bar.	50 12	— Luzerne	780	—
Fèves.	75 18	Paille	780	40
Pois blancs.	80 33	Amandes.	50	—
— rouges.	80 27	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	230
Colza.	65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis.	50 22	— qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix	50 80	2 ^e	—	—
— chenevis	50	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	» à 75
Id.	2 ^e id.	» à 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 65
Id.	2 ^e id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	» à 65
Id.	2 ^e id.	» à 60
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	» à 45

rouges (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1873	1 ^{re} qualité	» à »
Champigny, 1873.	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1874.	1 ^{re} id.	» à »
Hougueuil, 1873.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	1 ^{re} id.	» à »
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1874.	1 ^{re} id.	» à »
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »
Id. 1874.	1 ^{re} id.	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	63	80	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	715	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	93	»	»	Crédit Mobilier	428	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1230	»	»
5 % jouiss. novembre.	102	90	»	Crédit foncier d'Autriche	570	»	»	Société autrichienne, j. janv.	680	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	365	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	351	25	»	Orléans	311	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	950	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	303	50	»
— 1865, 4 %	485	»	3 75	Midi, jouissance juillet.	682	50	»	Est	301	50	»
— 1869, 3 %	324	»	»	Nord, jouissance juillet.	1158	75	3 75	Nord	307	50	»
— 1871, 3 %	295	»	»	Orléans, jouissance octobre.	918	75	3 75	Ouest	302	50	»
— 1875, 4 %	453	75	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	885	»	»	Midi	301	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	376	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	905	»	»	Vendée	329	25	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	70	»	»	Canal de Suez.	506	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	»	15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	340	»	10				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	915	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 05 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — —
9 — 01 — — — —
1 — 33 — — — — soir,
4 — 12 — — — —
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 30 — — — —
9 — 50 — — — —
12 — 38 — — — —
4 — 44 — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — —
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE,
A la Renardière, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, dans la maison ci-après désignée,
Le dimanche 9 mai 1875, à une heure de relevée,
Ou à l'amiable, avant l'adjudication,

LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit:
1^o Une maison, sise à la Renardière, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, avec servitudes et dépendances; le tout d'une contenance superficielle de 10 ares environ.
2^o Une portion de terrain de 1 are 60 centiares environ, joignant le numéro précédent.
3^o Neuf ares 76 centiares de terre, aux Renardières, section B, numéro 218 du plan cadastral de Saint-Lambert.
4^o Et 27 ares 50 centiares de terre, à prendre au couchant de plus grande pièce, situés aux Groillières, commune de Saint-Lambert, portant le numéro 418 de la section B.
Ces immeubles dépendent des successions des époux Perroteau-Roux. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriétés. (218)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. Urbain AUGEREAU, de Munet, commune de Distré.
Le dimanche 25 avril 1875, à une heure après midi, il sera procédé, par M^e Méhous, notaire à Saumur, à Munet, commune de Distré, au domicile dudit M. Urbain Augereau, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M. Augereau, et consistant en: bois de lit, lits, matelas, couvertures, armoire, tables, chaises, ustensiles de ménage, vins en fûts, madiers de cave, futailles et quantité d'autres objets.
On paiera comptant et cinq pour cent en sus du prix de la vente.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, notaire,
Le dimanche 2 mai 1875, à midi,

D'UNE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n° 47,
Occupée en dernier lieu par M. Milon, libraire, appartenant aux héritiers Lorrain.
Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement; mise à prix 18,000 francs.
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e CLOUARD, notaire.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE DE VIANDE DE BOUCHERIE

Le Préfet du département de Maine-et-Loire donne avis que, le samedi 8 mai 1875, à midi, il sera procédé, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de la fourniture de viande de boucherie nécessaire à la consommation de la Maison centrale de Fontevault, pour un an.
L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.
On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à Angers, dans les bureaux de la Préfecture, 1^{re} division, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'économat de la Maison centrale de Fontevault.

A CÉDER

DE SUITE,

Maison d'Épicerie, Mercerie, Bonneterie et Grainage,

Située à la Croix-Verte.

S'adresser à M^{me} veuve LEDORÉ ou à M. CHIVERT, rue d'Alsace, 13.

A LOUER TERRAINS CLOS
Avec porte cochère.

Sis à la Croix-Verte, bordant la grande route et joignant l'usine de M. Fozellier.

Propres au jardinage ou à une pépinière, dont une partie est actuellement en prairie et l'autre partie occupée par les magasins de bois de M^{me} veuve Clain.

S'adresser, sur les lieux, à M. VAUGEL, fermier de la propriété de la Blotte. (215)

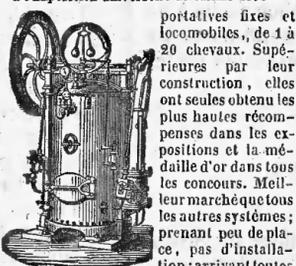
WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.
S'adresser rue Dacier, n° 11.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

DIPLOME D'HONNEUR
MÉDAILLE D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872

MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or)
à l'Exposition universelle de Vienne 1873



portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner: brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

Chaudière inexplosible

Nettoyage facile

Envoi franco du prospectus détaillé.

GRANDE SPECIALITÉ

de machines à vapeur verticales portatives demi fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, RUE DU FAUBOURG - POISSONNIÈRE, à PARIS.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1875,

UN JOLI APPARTEMENT

Situé place de la Grise, au premier étage.

S'adresser à M. DE BECQUE.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPÔT DE PIERRE

EN PIERRE D'ARDOISE

Pour clôtures de propriétés,nelles et rangées de vigne, à conditions très-avantageuses, système bien moins coûteux que le charnier.

S'adresser à M. YVON fils, Nationale, entre les deux ponts, Saumur. (214)

AVIS

A LA GLANEUSE
GRANDS MAGASINS DE MERCERIE ET MODES

51-53, rue St-Jean, à Saumur

E. SABATIER

Demande des ouvrières pour les Modes.

Avis aux Ferronniers et Cultivateurs.

Une nouvelle batteuse, pour la force de deux hommes ou deux chevaux, va faire une révolution entre tous les systèmes connus. 21000, vingt-et-un mille pièces ont été vendues pendant les dernières années. Prix, pour la plus petite, frs. 500, rendue franco à la frontière française. — Remise aux négociants. — S'adresser, par des lettres françaises, au fabricant

Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche).

Franzensbrückenstrasse, 13.
SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE B.-D.
Saumur, imprimerie de P. GODET.